


Evénements par département : 37 - INDRE-ET-LOIRE (14 cas)

Fuite sur une cuve de digestat dans une installation de méthanisation

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61857 - 28/01/2024 - 37 - LOUANS**


 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*


 □ □ □ □ □ □ *Naf 01.11 : Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses*

€ □ □ □ □ □ □ Vers 8h35, une fuite se produit sur une cuve de 1 100 m³ contenant du digestat sur une installation de méthanisation agricole. Le digestat se répand dans un fossé qui alimente le BECQUET et le REVERDON, à 10 km en amont de l'INDRE. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 100 m. Des barrages constitués de paille et de merlons de terre sont disposés. L'exploitant pompe le digestat à l'aide d'une tonne à lisier et le stocke dans des cuves. Vers 14h50, la fuite est obturée. Deux captages d'alimentation en eau potable sont déconnectés rendant inopérante la défense incendie sur 2 communes. Les habitants sont alimentés en eau potable par un autre captage. Trois foyers ayant un puits sont informés ainsi que les exploitations agricoles utilisant l'eau du ruisseau pour l'abreuvement des animaux.

600 m³ de digestat se sont déversés, polluant 4 600 m². Le BECQUET est pollué sur 3 à 4 km.

Inondation d'une carrière

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62183 - 30/03/2024 - 37 - TOURNON-SAINT-PIERRE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 08.12 : Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin*


€ □ □ □ □ □ □ À la suite de fortes pluies, une carrière de sable et gravier est touchée par des inondations. Les eaux du GRAND VICQ se déversent sur le site à travers un réseau de fossés et une buse. La hauteur d'eau dans le plan d'eau d'extraction augmente fortement (1,5 m) et l'exploitation n'est plus possible. La partie basse de la trémie, le tapis d'un convoyeur et la pelle mécanique sont inondées. La plateforme accueillant les installations de traitement des matériaux et différents stockages n'est pas touchée.

Un arrêté de mesure d'urgence est prescrit. Les conséquences de l'inondation sur le plan d'eau et les éléments de structure (front d'extraction, pistes d'accès, merlons...) sont à évaluer. L'exploitant doit analyser la qualité de l'eau du plan d'eau avant de pouvoir procéder au pompage et retrouver une hauteur d'eau compatible avec l'activité extractive.


À la suite de l'événement, l'exploitant :

- prévoit de déplacer les matériels sur le point haut du site en cas de vigilance crue annoncée ;
- organise la possibilité de rejeter les eaux vers la rivière pour baisser le niveau dans le plan d'eau du site, après autorisation de l'autorité de contrôle.

Inondation d'une papeterie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62089 - 31/03/2024 - 37 - DESCARTES**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 17.12 : Fabrication de papier et de carton*

€ □ □ □ □ □ □ À la suite de fortes pluies et de la crue de la CREUSE, vers 6 h, de l'eau pénètre dans le bâtiment abritant la machine à papier d'une papeterie. En 1 h, l'eau monte de 50 cm dans les sous-sols. La machine à papier est arrêtée vers 7h30. Vers 12h30, le niveau d'eau culmine dans le sous-sol avec 90 cm d'eau. Vers 17h30, l'eau est envoyée vers la STEP du site. Celle-ci n'est pas impactée par les inondations et a tourné en circuit fermé depuis la veille. Le lendemain, un prestataire pompe avant la décrue les résidus accumulés en surface dans le point bas du bâtiment. Les matériels électriques et électroniques (pompes, armoires, cartes ...) sont démontés pour test.


Le site est arrêté pendant une semaine.

Dès la veille de l'événement, vers 22 h, des rondes ont été mises en place et les équipements en stock ont été surélevés. L'eau a pénétré dans le bâtiment malgré le batardeau mis en place. Deux réservoirs de 20 m³ contenant des produits de traitement des eaux étaient situés dans les sous-sols qui ont été inondés. L'un d'entre eux contenait un produit portant le pictogramme « Dangers pour le milieu aquatique ». Ces réservoirs, dont la base était située sous le niveau de la crue centennale, étaient ancrés et leurs orifices supérieurs étaient situés bien au-dessus de la cote de la crue bi-centennale. Une vingtaine de GRV et des bidons contenant des produits


dangereux étaient, par ailleurs, présents dans les sous-sols inondés. Le directeur du site s'interroge sur la montée rapide des eaux sur le site et sur l'éventualité d'un lâcher d'eau au niveau d'un barrage (important volume d'eau délivré pour répondre au besoin du réseau), sur la CREUSE, pouvant en être à l'origine.


À la suite de l'événement, l'exploitant met à jour son plan de réponse d'urgence en cas d'inondation.

Dégagement de fumée sur un séchoir industriel

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62108 - 10/04/2024 - 37 - MONTLOUIS-SUR-LOIRE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 96.01 : Blanchisserie-teinturerie*

 □ □ □ □ □ □ Vers 20 h, de la fumée est constatée au niveau du tunnel de finition d'un séchoir de linge dans une blanchisserie. Les 15 membres du personnel sont évacués. Les pompiers constatent la présence de braises et de points chauds au niveau du séchoir industriel de vêtements. L'incendie se propage dans le conduit de recyclage d'air de la machine. Une fois l'incendie maîtrisé, les pompiers et un technicien de l'entreprise retirent les pièces chaudes. Après démontage de la machine, les relevés thermiques effectués avec la caméra ne font plus apparaître de points chauds. Le responsable de production met en place une surveillance pendant 2 h.

À la suite de l'arrêt de la machine, 40 à 50 personnes pourraient être en chômage technique pour une durée indéterminée.


L'accès à la gaine de recyclage d'air est impossible d'un côté du tunnel, du fait de sa construction, et ne peut être nettoyé correctement. Une accumulation de peluche de vêtements s'est produite dans ce conduit et a pu conduire à la propagation du feu.


À la suite de l'événement, l'exploitant :


- met en place un contrôle du bon état du conduit de recyclage d'air une fois par mois, incluant l'aspiration de l'intérieur en cas de présence de bourres de coton ;
- met en place une trappe du côté non accessible de ce conduit pour en faciliter l'accès ;
- dispense une formation plus approfondie sur le fonctionnement de la machine aux nouveaux techniciens de maintenance.

Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62331 - 11/05/2024 - 37 - PARCAY-MESLAY**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*


 □ □ □ □ □ □ Vers 2 h, dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, un départ de feu se produit sur la ligne de convoyage des corps creux. Le système de détection incendie alerte la société de télésurveillance et déclenche le sprinklage. Le responsable d'exploitation ainsi que les pompiers arrivent vers 2h10. Les pompiers complètent les moyens d'extinction avec une lance. Ils procèdent au désenfumage du bâtiment de 3 500 m². Les énergies sont coupées et la vanne de rétention des eaux d'extinction est fermée. Les secours quittent le site vers 4 h après contrôle des points chauds.

Le convoyeur, le caisson métallique et les rouleaux sont endommagés. Les dommages matériels sont estimés à 40 000 euros et les pertes d'exploitation à 10 000 euros.


Le site était à l'arrêt depuis 21 h. Un axe de tambour anormalement usé aurait provoqué un échauffement. Cette montée de chaleur aurait provoqué un départ de feu lent des fines présentes dans le carter.


À la suite de l'événement, l'exploitant remplace les rouleaux présents sur le process. En effet, plusieurs rouleaux comportent le même défaut de fabrication qui pourrait entraîner un nouvel échauffement. Des rondes en fin de poste sont mises en place pour contrôler le bon état du site avant la fermeture.

Incendie de platin dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets métalliques

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62334 - 18/06/2024 - 37 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.31 : Démantèlement d'épaves*

 □ □ □ □ □ □ Vers 20h30, un feu se déclare dans un tas de platin de 20 m³ (25 t) en attente de broyage dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets métalliques. Lors de sa ronde, un agent de sécurité et son chef détectent de la fumée. Ils tentent d'éteindre le feu à l'aide de 2 RIA, puis appellent les pompiers vers 20h40. Arrivés vers 20h55, les pompiers déploient 2 lances. À l'aide de 4 grues et 1 chargeur, les agents d'astreinte étalent les déchets pour les arroser. La vanne de sectionnement est fermée. Les pompiers maîtrisent le feu vers 22 h et quittent les lieux 1 h plus tard. Les eaux d'extinction sont confinées (20 m³) et


évacuées vers une filière appropriée.


Lors de l'intervention, des opérateurs indiquent avoir aperçu des flammes blanches. L'exploitant indique que cela pourrait laisser supposer la présence d'un élément indésirable telle qu'une pile au lithium. L'aspect soudain de ce départ de feu, dans un tas de platin n'ayant pas été bougé depuis plusieurs jours, pourrait confirmer cette hypothèse.


Incendie dans le local onduleur d'un hypermarché

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62490 - 08/07/2024 - 37 - LA RICHE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 47.11 : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire*


 □ □ □ □ □ □ Vers 20h20, de la fumée se dégage d'un onduleur alimentant les outils digitaux et informatiques dans le local technique d'un hypermarché situé dans une galerie marchande.

 □ □ □ □ □ □ Le site est fermé, aucun client n'est présent. Les pompiers éteignent l'incendie au moyen d'extincteurs à poudre. Le gestionnaire du réseau électrique, équipé d'un ARI, met hors tension les 44 batteries du site. 32 batteries au plomb sont partiellement détruites. Les secours mettent en place une ventilation naturelle du local et assurent la surveillance jusqu'au matin. La température est surveillée. Le lendemain, à 8h30, celle-ci s'élève à 50 °C. Les pompiers sécurisent les lieux. Le fabricant de batteries est chargé d'évacuer les batteries et de remettre en fonction les outils digitaux et informatiques alimentés par ces batteries


Les secours prennent en charge un agent de sécurité incommodé par les fumées. Durant 24 h, 43 personnes sont en chômage technique. Le reste de la galerie marchande, indépendant électriquement, n'est pas impactée.

Départ de feu dans une usine de roulements à billes

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62748 - 30/08/2024 - 37 - SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 28.15 : Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission*


 □ □ □ □ □ □ Vers 8 h, un départ de feu se produit dans une fabrique de roulements à billes. Une alarme signale un problème technique sur un transformateur et, lors du contrôle, le technicien sent une odeur de brûlé. Le bâtiment est évacué et l'alimentation électrique est coupée. Les équipiers de seconde intervention interviennent et les pompiers sont alertés. Peu avant 9 h, le feu est éteint.


Un fusible de l'installation haute tension a lâché entraînant un dégagement de fumée dans le local haute tension et le déclenchement de l'alarme. Le local haute tension alimente un atelier de production qui était en fonctionnement normal depuis son redémarrage 4 jours auparavant à la suite de la fermeture estivale. La maintenance préventive annuelle avait été réalisée sur le poste et ce fusible avait été changé. Bien que l'installation soit attestée conforme, elle était relativement ancienne.


A la suite de l'événement, l'exploitant lance préventivement un plan de modernisation des disjoncteurs.


Par ailleurs, l'événement a permis de constater que le camion des pompiers ne passait pas sous les protections des conduites de gaz.

Feu de nettoyeur dans un silo d'une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62943 - 10/10/2024 - 37 - VILLEPERDUE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*


 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Vers 17h45, un dégagement de fumée est détecté au niveau du nettoyeur à grains d'un silo, dans une coopérative agricole. Le personnel intervient en utilisant 2 extincteurs. À 18 h, la fumée persiste et les pompiers sont alertés. Arrivés à 18h15, les pompiers établissent une lance sur la colonne sèche pour arroser le nettoyeur et procèdent à la vidange. Ils restent en surveillance jusqu'à 20h15.


L'événement se produit alors qu'une opération de nettoyage de tournesol sec est en cours depuis le matin avant mise en stockage. L'événement est lié à des travaux réalisés sur l'équipement dans l'après-midi, consistant à l'installation d'échelles d'accès avec des vis foreuses. L'opérateur considérait qu'il ne s'agissait pas de travaux par point chaud. Le perçage a généré une quantité de chaleur suffisante pour enflammer le tournesol présent.


À la suite de l'événement, l'exploitant renforce la formation des opérateurs sur les travaux par point chaud.

Incendie de séchoir dans une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62962 - 22/10/2024 - 37 - VILLEDOMER**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ Risques Technologiques / Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industriels

 □ □ □ □ □ □

Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

Vers 22 h, un incendie est détecté dans un séchoir de 15 m de hauteur, contenant 25 t de tournesol, dans une coopérative agricole. L'opérateur présent sur site sent une odeur de chaud, aucune alarme n'est transmise par les sondes de température. Il arrête le séchoir et sort pour couper l'arrivée de gaz. Il observe des fumées avec des parties incandescentes. Les pompiers sont alertés. Peu après 2 h du matin, le feu se propage en partie haute des cellules de stockage du silo, puis à des boisseaux. Les pompiers rencontrent des difficultés d'alimentation en eau (devant principalement s'alimenter sur un point d'eau naturel à 1 300 m), mais aussi liées à la présence d'amiante et au risque d'effondrement de la structure. Au plus fort, ils établissent 4 lances dont 2 sur échelle aérienne, ainsi qu'une lance en attente en protection d'une cuve d'azote. Les eaux d'extinction sont retenues pour partie dans la fosse du silo et les pompiers installent un coussin obturateur pour isoler le réseau d'eaux pluviales. Le risque de propagation dans les cellules attenantes est écarté le lendemain vers 8h30 et plusieurs cellules sont vidangées. Un expert structure est sollicité par l'exploitant qui écarte le risque d'effondrement sans conditions climatiques venteuses défavorables. Les opérations de secours se terminent le surlendemain vers 17h30, le site reste sous la surveillance de l'exploitant. Des prélèvements environnementaux sont réalisés sur le site et dans l'environnement.


L'événement entraîne l'arrêt du silo pour une durée indéterminée. Les dégâts concernent le séchoir, les boisseaux de chargement, une partie du bâti et la matière présente dans les installations, soit près de 700 t de céréales brûlées ou contaminées par l'incendie. Le trafic ferroviaire sur la ligne entre Tours et Vendôme est arrêté pendant près de 36 h, des bus de substitution sont mis en place. Plusieurs voiries sont également fermées.

Au moment de l'événement, le séchoir était en fonctionnement, conduit par un opérateur formé et expérimenté ; son arrêt était prévu à minuit. Le tournesol particulièrement humide a pu entraîner un agglomérat de matière, bloqué dans la colonne du séchoir, puis son auto-inflammation.


À la suite de l'événement, l'exploitant prévoit d'installer une trappe de vidange rapide et une colonne d'aspersion dans le séchoir. Il révisé ses consignes et remet en état son bassin incendie.


Un nouveau départ de feu a lieu dans une cellule de stockage 6 jours plus tard (ARIA 63157).

Incendie dans un silo d'une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63157 - 28/10/2024 - 37 - VILLEDOMER**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*


 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Vers 15h20, un feu se déclare dans un silo d'une coopérative agricole. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité et assurent l'extinction au moyen d'une lance à mousse. Les opérations de secours se terminent vers 18 h.


L'événement fait suite à l'incendie de séchoir survenu sur le même site 6 jours plus tôt (ARIA 62962). Il s'agissait d'un feu de surface dans une cellule d'une capacité de 250 t contenant 30 t de tournesol, à la suite de la chute de détritiques dans celle-ci. La cellule n'avait pas pu être vidangée, en attente de la validation du mode opératoire avec une société spécialisée, intégrant le risque amiante.


À la suite de l'événement, l'exploitant assure la surveillance de la cellule avec la mise en place d'une sonde de température et une présence humaine sur site pour la nuit.

Incendie dans un élévateur d'un établissement de négoce agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63138 - 02/11/2024 - 37 - SAINT-EPAIN**


 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*


 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*


 □ □ □ □ □ □ Vers 10h30, un départ de feu est détecté dans un élévateur de 12 m alimentant un séchoir contenant 10 t de tournesol, dans un établissement de négoce agricole. L'opérateur sent une odeur de brûlé, appelle son responsable et constate un dégagement de fumée et la présence de braises en tête de l'élévateur en montant à l'échelle. Il utilise 2 extincteurs à poudre et appelle les pompiers. Ceux-ci établissent une lance et isolent le séchoir des cellules. Le séchoir est vidangé par précaution dans une benne. Deux seaux de poussières brûlées sont évacués en méthanisation.


L'événement est lié à l'échauffement d'un roulement dans l'élévateur.

Feu dans un séchoir d'une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63289 - 13/12/2024 - 37 - LA CELLE-SAINT-AVANT**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et*

 □ □ □ □ □ □ Risques Technologiques / Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industriels


d'aliments pour le bétail

Vers 15h45, un départ de feu est détecté dans un séchoir de plus de 20 m de hauteur contenant 140 t de maïs dans une coopérative agricole. Une sonde de température se déclenche et l'opérateur aperçoit un dégagement de fumée provenant du séchoir. Les pompiers sont alertés et le responsable enclenche la vidange rapide. Les pompiers établissent une lance pour éteindre les points de chauffe entre le 1er et le 2ème étage du séchoir. À leur arrivée, près de 70 % du séchoir est vidangé. Sous protection hydraulique des pompiers, l'exploitant poursuit la vidange, Les utilités sont coupées et un périmètre de sécurité est mis en place. Les pompiers effectuent une reconnaissance dans la cellule de stockage attenante pour écarter tout risque de propagation. Les foyers résiduels sont éteints à 19h35 et les pompiers quittent les lieux. L'exploitant termine la vidange du séchoir et assure des rondes de surveillance.


Les dommages matériels sur le séchoir sont estimés à 10 k€ Cinq tonnes de maïs sont évacuées en filière de méthanisation.


L'événement est lié à l'échauffement d'un bouchon de maïs humide au-dessus des dièdres en partie haute, soumis à un flux d'air chaud (110 °C) du séchoir en fonctionnement.

Incendie d'une pelle de manutention dans un centre de tri de déchets

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63370 - 28/12/2024 - 37 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.31 : Démantèlement d'épaves*

 □ □ □ □ □ □ À 17h57, un feu se déclare sur une pelle à grappin dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets métalliques. À 18 h, la télésurveillance et la caméra thermique donnent l'alerte au personnel d'astreinte et aux pompiers. Le chef d'équipe arrive sur site et permet l'accès aux pompiers. À 20h30, le feu est maîtrisé. La pelle est déplacée hors du bâtiment et stockée à l'écart des matières au niveau d'un équipement coupe-feu. Les eaux d'extinction sont confinées sur site et pompées afin d'être évacuées.

La pelle à grappin est détruite.

Un défaut de batterie au niveau de la pelle à grappin serait à l'origine de l'incendie. Le feu se serait propagé sur la pelle par les fluides présents.